

**CETTE MODIFICATION 008 EST PUBLIÉE POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE SOUMISSIONNAIRE.**

**Question n° 1**

Conformément à la PIÈCE JOINTE 1 de la partie 4 : À l'attention de qui les échantillons doivent-ils être envoyés?

**Réponse:**

Veillez envoyer l'échantillon à l'attention de Coleen Burningham

**Question n° 2**

Conformément à la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3, BARÈME DE PRIX : Devons-nous supposer que B.1 , B.2, B.3 soient LA DURÉE DU CONTRAT de 1,2 3 ans?

**Réponse:**

B.1 est la période initiale du contrat

B.2 est la première période d'option du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022)

B.3 est la deuxième période d'option du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

\*\*\*\*\*

**CETTE MODIFICATION 008 EST PUBLIÉE POUR CORRIGER LA PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

**RETIRER**

**2. Conditions générales**

Les [Conditions générales d'un contrat de service](#) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Le document est disponible à l'adresse suivante : [http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h\\_06661.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html).

**AJOUTER:**

**2. Conditions générales**

Les [Conditions générales d'un contrat de service](#) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. Le document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ic.gc.ca/eic/site/113.nsf/fra/h\\_06661.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/113.nsf/fra/h_06661.html)

\*\*\*\*\*

**CETTE MODIFICATION 008 EST PUBLIÉE POUR MODIFIER L'APPENDICE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.**

**RETIRER :**

**4.3 Quantités**

Phase 1 : production initiale

La production annuelle sera de 50 000 autocollants de vitrine version anglaise et de 15 000 autocollants de vitrine version française pour un potentiel de contrat de trois (3) ans. La quantité totale par année doit être livrée à destination avant la fin de l'année fiscale (31 mars).

Les autocollants doivent être emballés sur un rouleau (ou découpés individuellement) en groupes de 100.

Version anglaise : 500 rouleaux de 100 autocollants découpés individuellement et emballés par groupes de 100.

Version française : 150 rouleaux de 100 autocollants découpés individuellement et emballés par groupes de 100.

#### **AJOUTER:**

#### 4.3 Quantités

Phase 1 : production initiale

La production annuelle sera de 50 000 autocollants de vitrine version anglaise et de 15 000 autocollants de vitrine version française pour un potentiel de contrat de trois (3) ans. La quantité totale par année doit être livrée à destination avant la fin de l'année fiscale (31 mars).

Les autocollants doivent être emballés par groupes de 100.

Les autocollants doivent être découpés individuellement par groupes de 100

Version anglaise : 50 000 de 100 autocollants découpés individuellement et emballés par groupes de 100.

Version française : 15 000 de 100 autocollants découpés individuellement et emballés par groupes de 100.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**